



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 22 mars 2023

OBJET :

DE-23-03-1-23) AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS DU JEUNE ENFANT, AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 09 mars 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code le code de la santé publique et notamment ses articles L2324-1 et R2324-16 à R2324-24 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 mars 2022 relative à l'établissement des conventions de prestations de service pour le financement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;

Vu la création par la CAF du Val-de-Marne d'un bonus territoire Convention territoriale globale visant à soutenir les collectivités engagées auprès de la CAF dans un projet de territoire au service des familles ;

Vu la proposition de la Caisse d'Allocations du Val-de-Marne d'apporter des modifications par avenant aux conventions de prestation de service unique pour intégrer le bonus territoire Convention territoriale globale ;

Considérant la nécessité de signer ces avenants pour obtenir le versement des subventions pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;

Après avis de la commission Intergénérationnelle, Petite enfance, Seniors du 15 mars 2023,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve les avenants n°2022-001 aux conventions d'objectifs et de financement, n°: 2190-3814, 2190-3967, 2190-3979, 2190-3980, 2190-3981, 2190-3982, 2190-3984, 2190-3986, 2190-3987, 2190-3988 relatives à la prestation de service unique pour les établissements d'accueil du jeune enfant de 0 à 5 ans de la ville de Vincennes, applicables du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer lesdits avenants et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230322-lmc1H10482H1-DE Date de réception en Préfecture : 27/03/2023 Date de Publication : 27/03/2023
--

Signé

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230322-lmc1H10482H1-DE
Date de réception en Préfecture : 27/03/2023
Date de Publication : 27/03/2023